



Prix Ethnik.org « Artisan-Entrepreneur » édition 2014

Article 1- Objectif et récompense du prix

Le Prix Ethnik.Org «Artisan-Entrepreneur » édition 2014 est destiné à récompenser un(e) entrepreneur(e) ou un atelier qui contribue à apporter une réponse adaptée à une problématique locale et se traduit par un projet économique et une production viable.

Les deux filières retenues sont le textile et les nouvelles technologies.

Ce prix récompense **l'entrepreneur(e) lauréat par un accompagnement individualisé lui permettant de renforcer ses compétences, de dynamiser son activité et de développer son sens entrepreneurial.**

Article 2- Critères

Le candidat devra

- Justifier de deux ans d'activités et avoir déjà produit des biens ou des services
- Justifier de la nationalité burkinabé ou d'un pays limitrophe (Niger, Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Ghana)
- Avoir une capacité de rédiger, en français, des rapports.
- S'engager à suivre l'ensemble du parcours de sélection et à restituer le résultat de son expérience au SIAO 2016

La maîtrise de l'outil informatique ainsi que le respect de la thématique du SIAO 2014 seront un plus.

Article 3 – Retrait des dossiers de candidatures :

Chaque candidat(e) désireux de s'inscrire au concours doit retirer un dossier à partir du 24 février 2014. L'accès au concours est gratuit. **Ce dossier pourra être retiré et déposé auprès :**

| | |
|--|--|
| Société Générale des Banques du Burkina | Maison de l'entreprise du Burkina Faso et des CEFORE |
| Chambre des Métiers de l'artisanat du Burkina Faso | Village artisanal d'Ouagadougou |
| Entrepreneurs du Monde | 2iE |
| Institut Français | Agence Air France Ouagadougou |

Ou en téléchargeant ce dossier à partir du site : www.ethnik.org

Article 4- date limite de dépôt des candidatures et annonce des résultats de la première phase de sélection

La date limite de dépôt ou d'envoi des candidatures est fixée au **Mercredi 30 avril 2014 à 17h00 GMT**. Tout dossier incomplet sera rejeté sans exception.

Le jury, composé de professionnels, se réunira entre le 1^{er} et le 15 mai 2014. Il procédera à la sélection de 15 candidats. **La liste des lauréats sera disponible sur www.ethnik.org à partir du 16 mai 2014.**

Article 5- Participation à la seconde phase de sélection

Les candidats retenus seront invités à participer à un séminaire obligatoire de cinq jours en internat à Ouagadougou. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge. Seuls restent à la charge des candidats les frais de déplacement pour se rendre à Ouagadougou.

Article 6- sélection des candidats

A l'issue du séminaire, **Cinq candidats seront retenus pour la phase finale qui se déroulera au SIAO les 2 et 3 novembre 2014** où ils auront à défendre leur projet devant un jury. **Le résultat sera proclamé le 6 novembre 2014.**

Article 7- Clause de sauvegarde

L'Association Ethnik.org ne pourra être tenue responsable en cas de désistement de l'un de ses partenaires ou de l'impossibilité pour le Lauréat d'obtenir un visa d'entrée sur le territoire national français.

